Bulletin de PolySeSouvient:
Bilan du gouvernement Carney en matière de contrôle des armes à feu

Une évaluation à l'intention des Canadiens, de mai 2025 à novembre 2026

Engagement*	Description	Statut	Note
1) "Continuer de mettre en œuvre un programme efficace de rachat des armes à feu de style armes d'assaut."	Le programme de rachat destiné aux particuliers a été annoncé le 17 janvier 2026. Les déclarations ont été acceptées du 19 janvier au 31 mars. Il a pris fin en octobre 2026. **La moitié (67 000) des 136 000 armes prohibées que le gouvernement avait prévu de racheter ont fait l'objet d'une déclaration en vue de leur collecte et d'une indemnisation**. Les déclarations ne constituent pas des remises, et **le nombre final d'armes récupérées demeure inconnu**. En raison de la législation provinciale en vigueur en Alberta et en Saskatchewan, le programme n'y est pas mis en œuvre, **ce qui laisse environ 8 600 armes déclarées non récupérées.** La faible participation pourrait refléter l'incapacité à contrer efficacement la désinformation généralisée diffusée par le lobby des armes, ainsi que les tactiques d'opposition juridiques et politiques provinciales, notamment les mesures législatives obstructionnistes adoptées en Alberta et en Saskatchewan.	**Le programme de rachat a été mis en œuvre.** **Toutefois, seule la moitié des armes prohibées a fait l'objet d'une déclaration en vue de leur collecte et d'une indemnisation**. Le gouvernement n'a pas divulgué le nombre final d'armes récupérées. Quoi qu'il en soit, avec tout au plus la moitié des armes récupérées, il est difficile d'affirmer que les objectifs de sécurité publique visés par le programme de rachat ont été atteints (à savoir : « favorisera la conformité des particuliers propriétaires à la loi » en vue de « faire progresser la collecte des armes à feu de style arme d'assaut interdites ».	**D**
2) "Faire en sorte que les armes à feu de style arme d'assaut interdites soient retirées de nos communautés une bonne fois pour toute."	Le 4 décembre dernier, le ministre de la Sécurité publique **a renvoyé la question de la classification du SKS à « un examen complet du régime de classement des armes à feu** … réalisé par un groupe consultatif élargi et comprendra des consultations ciblées avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. » **Près d'un an plus tard, le groupe consultatif chargé n'a toujours pas tenu sa première réunion, et aucun échéancier n'a été communiqué**. En juin 2026, le gouvernement Carney a **prolongé l'amnistie pour une quatrième fois, cette fois sans date de fin fixe** : elle expire désormais 90 jours après que la Cour suprême aura rendu sa décision en lien avec une contestation par le lobby proarmes, ce qui devrait avoir lieu en 2027.	**L'interdiction des armes d'assaut reste incomplète,** puisque **la possession et l'achat du modèle SKS demeurent légaux.** Il s'agit du modèle le plus utilisé lors des fusillades de masse et des meurtres de policiers ces dernières années. Au moins la moitié des armes d'assaut interdites détenues par des particuliers n'ont jamais été déclarées. La prolongation de l'amnistie relative à ces armes **perpétue le risque pour la sécurité publique que représente leur disponibilité continue.**	**F**

Engagement*	Description	Statut	Note
3) « Nous révoquerons automatiquement les permis des … personnes faisant l'objet d'une ordonnance de protection. »	Le 4 décembre 2025, le gouvernement s'est engagé à adopter « au printemps 2026 » le règlement final permettant l'entrée en vigueur de cette mesure clé du projet de loi C-21. Ce délai est désormais écoulé. Le projet de règlement, publié pour la première fois en mars 2025, définit une ordonnance de protection comme une ordonnance civile uniquement, ce qui exclut les engagements de ne pas troubler l'ordre public et autres ordonnances rendues par les tribunaux pénaux, contrairement à ce qu'exige la loi. Une deuxième consultation a été lancée le 3 février 2026**. Le projet de règlement n'a pas été renforcé ni finalisé, et encore moins mis en œuvre.**	La disposition interdisant aux personnes visées par une ordonnance de protection d'être détenteurs d'un permis de possession d'arme **– une mesure clé de lutte contre la violence armée entre partenaires intimes – n'est toujours pas en vigueur, près de trois ans après que le projet de loi C-21 a reçu la sanction royale, le 15 décembre 2023.**	**F**
4) « Nous exigerons la modification permanente des chargeurs à grande capacité pour faire en sorte qu'ils ne puissent jamais contenir plus de cinq cartouches, et nous interdirons la vente et la cession de chargeurs susceptibles de contenir plus du nombre de cartouches autorisé. »	Le 4 décembre 2025, le ministre de la Sécurité publique **a renvoyé la question des chargeurs de grande capacité à la révision à durée indéterminée** du système de classification des armes, qui « examinera de manière globale le cadre juridique régissant les armes à feu, les dispositifs, les chargeurs et les munitions en vue de moderniser le régime ».	Contrairement à ses prédécesseurs, **l'actuel ministre n'a pas réitéré l'engagement de longue date du Parti libéral à combler les lacunes et à supprimer les exemptions dans la réglementation sur les chargeurs**, qui permettent toujours un accès facile aux chargeurs de grande capacité. Des chargeurs « modifiables » acquis légalement ont été utilisés par plusieurs auteurs de fusillades de masse au Canada.	**F**
5) « présentera une réglementation établissant un nouveau système d'autorisation pour veiller à ce que la GRC, et non l'industrie des armes à feu, détermine la classification des nouveaux modèles d'armes à feu entrant sur le marché. »	Le projet de règlement, publié pour la première fois le 28 décembre 2024, ne tient pas la promesse (initialement faite sous le gouvernement Trudeau, réitérée par Carney lui-même lors des élections de 2025 et réitérée de nouveau par le ministre le 4 décembre 2025) de veiller à ce qu'aucun nouveau modèle ne soit mis en vente sur le marché canadien avant que la GRC n'ait déterminé sa classification. Depuis, **aucun progrès notable n'a été observé dans ce dossier**.	**De nouveaux modèles d'armes à feu qui n'ont pas été évalués par la GRC continuent d'arriver sur le marché**, y compris potentiellement des armes d'assaut. Laisser à l'industrie des armes à feu le soin de déterminer la classification des nouveaux modèles **ouvre la porte à davantage de classifications erronées, ce qui peut constituer une menace pour la sécurité publique.** Cela engendre également une immense frustration chez les entreprises et les propriétaires d'armes lorsque la GRC modifie rétroactivement une mauvaise classification établie par l'industrie – après que d'innombrables modèles (qui sont impossibles à retracer) après avoir été vendus à des Canadiens.	**F**

NOTE GLOBALE: **F** *(* Échec)*

Message de PolySeSouvient aux Canadiens :

Le gouvernement Carney a entamé son mandat en bénéficiant de tous les atouts possibles en matière de contrôle des armes: un plan de travail qu'il avait lui-même rédigé sous la forme de son programme électoral et de ses annonces de campagne. La plupart des travaux préparatoires relatifs aux différentes mesures avaient déjà été réalisés par le gouvernement précédent. Il bénéficiait également de la confiance d'une majorité de Canadiens favorables à un renforcement des mesures de contrôle des armes, à qui on avait promis que le travail serait mené à bien. Il ne s'agissait pas de s'attendre à l'adoption de nouvelles mesures, mais simplement à la finalisation de celles déjà promises et dont la mise en œuvre est en suspens.

Le programme de rachat, bien que tardif et à moitié achevé, démontre que le gouvernement Carney est capable de livrer sur ses promesses lorsqu'il le souhaite.

Malheureusement, la plupart des engagements du gouvernement Carney en matière de contrôle des armes à feu n'ont pas encore été réalisés. Le règlement sur les ordonnances de protection, prévu pour le printemps, est toujours rangé dans un classeur du gouvernement. Le nouveau processus de préautorisation n'a pas progressé depuis le dépôt (par l'ancien gouvernement Trudeau) d'un projet de règlement déficient. Les questions relatives au fusil SKS et aux chargeurs de grande capacité ont été confiées à un examen global qui n'a toujours pas été officiellement lancé (le groupe consultatif n'a pas encore tenu sa première réunion, onze mois plus tard). La date limite pour la remise des armes d'assaut prohibées a de nouveau été repoussée, cette fois sans échéancier précis. Lorsqu'on l'interroge sur les dossiers en suspens, le gouvernement Carney répond généralement que la question est « à l'étude ».

Le gouvernement Carney, qui a fait de la « protection des Canadiens » sa mission première, doit faire mieux. Il est encore temps d'améliorer son bilan en matière de contrôle des armes avant la prochaine évaluation. Cela exigera un leadership fort et un engagement ferme à tenir les promesses qui ont été faites aux Canadiens. Leur sécurité face à de nouvelles fusillades de masse et à d'autres actes de violence par arme à feu en dépend.

*** Sources des engagements:**
- Programme électoral des libéraux de 2025
- 10 avril 2025 : annonces de campagne des libéraux
- Réponses écrites du Parti libéral au questionnaire électoral de PolySeSouvient
- Autres sources : compilation par PolySeSouvient des engagements des libéraux pour 2025

Endossé par :

PolySeSouvient PolyRemembers

DANFORTH FAMILIES FOR SAFE COMMUNITIES

CANADIAN DOCTORS FOR PROTECTION FROM GUNS — MÉDECINS POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DES ARMES À FEU

CCIQ Centre Culturel Islamique de Québec

Familles de Dawson pour le contrôle des armes

CFOJA

Angie's Angels

Association des étudiants de Polytechnique

PAS ICI — NOT HERE

Angie's Angels; Association des étudiants de Polytechnique; Familles de Danforth pour des communautés plus sécuritaires; Familles de Dawson pour le contrôle des armes; Médecins pour la protection contre les armes à feu; Mosquée de Québec; Mouvement étudiant PAS_ICI; Observatoire canadien des féminicides pour la justice et la responsabilisation; PolySeSouvient